

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

QUATRIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

QUARTIDI 24 Floréal.

(Ere vulgaire).

Vendredi 13 Mai 1795.

Passage de M. Wickham, ministre d'Angleterre, par la ville de Bâle, et prenant la route de Fribourg — Grandes dispositions des armées pour la continuation des hostilités. — Réflexions sur les prêtres — Message du directoire exécutif, et détail sur la vaste conspiration découverte il y a deux jours. — Arrestation de quinze des principaux chefs.

A V I S.

Le bureau d'abonnement des Nouvelles Politiques est toujours rue des Moulins, n^o. 500.

Le prix actuel est de 500 liv., en assignats, pour 3 mois, seul terme pour lequel on peut souscrire en cette monnaie.

Le prix, en numéraire, est de 25 livres pour un an, 13 livres pour 6 mois, et 7 livres pour 3 mois.

Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue.

S U I S S E.

De Bâle, le 27 avril.

M. Wickham, ministre d'Angleterre, a passé par cette ville, venant de Berne; il ne s'est arrêté ici qu'une demi-heure. On ignore où ce ministre se rend; mais ce qui est certain, c'est qu'il a pris la route de Fribourg.

Le maréchal comte de Wurmsér vient d'écrire à notre canton, que la supposition faite par le directoire exécutif d'un projet d'irruption en France par le territoire suisse, que l'armée de Condé se proposoit d'effectuer, étoit absolument dénuée de fondement, & que jamais il n'avoit été question d'un pareil projet. Le maréchal assure en même-tems notre canton que la neutralité du corps helvétique sera scrupuleusement respectée, tant que les Français ne donneront pas eux-mêmes l'exemple d'une violation de territoire.

A N G L E T E R R E.

Extrait d'une lettre de Londres, du 28 avril.

M. Clavering, messenger du roi, est arrivé d'Espagne avec des dépêches du lord Bate, par lesquelles sa ma-

jesté catholique instruit notre cœur qu'elle ne peut voir sans indifférence le projet d'agrandissement de l'impératrice de Russie, manifesté par des provocations aux cours ottomanes & suédoises, & que son devoir lui impose la nécessité de s'y opposer par toutes les voies qui sont en son pouvoir.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 20 floréal.

Les armées belligérantes qui occupent les deux rives du Rhin sont toutes campées & prêtes à agir. Les français ont actuellement une partie considérable de leurs forces dans le Hunsdruck; le général Marceau se trouve à Birkenfeld. Le général Jourdan reste à l'armée qu'il commande en chef. D'un autre côté, les Autrichiens sont en mesure sur toute la partie du Haut-Rhin, qu'ils couvrent; leurs lignes se perfectionnent chaque jour & les troupes qui les gardent se renforcent continuellement. Cependant malgré tout ce qui a été dit, la suspension d'armes existe toujours & l'on ignore même le terme où elle cessera. Une des causes qui influent sur cette apparente tranquillité, c'est le manque de magasins assez considérables pour faire subsister de nombreuses armées réunies. Il faut déjà employer les moyens les plus vexatoires pour les faire vivre éparses dans une grande étendue de terrain.

Comme l'on s'aperçoit que les autrichiens augmentent chaque jour leurs forces sur la rive droite, sur-tout dans la partie du Bas-Rhin, & qu'ils ont placés depuis peu des camps entre Mulheim & Erenbreitstein, cette circonstance a engagé les généraux français à faire la même chose de leur côté. Pour cet effet, il y aura un camp entre Cologne & Bonn, qui sera commandé par le général Grénier, & un autre entre cette dernière ville & Andernach.

Des lettres authentiques de Wesel portent que l'armée prussienne qui doit couvrir la ligne de neutralité

est actuellement en mouvement, & qu'elle sera rassemblée dans la Westphalie d'ici au 20 mai. Elle fera respecter la ligne de démarcation dans la Basse-Allemagne pendant qu'une autre armée composée de hessois, d'hannovriens & de brunswickois aura la même destination dans la Haute-Allemagne.

L'administration du département de l'Escaut vient de prendre un arrêté, par lequel il déclare émigrés, tous citoyens qui, domiciliés dans son ressort ne sont pas rentrés dans leurs foyers avant le 13 nivose dernier. En conséquence, leurs biens seront confisqués au profit de la république.

La même administration a pris un second arrêté, par lequel elle ordonne le séquestre des revenus de trois chapitres, treize abbayes & trois couvens, qui ont négligé de se conformer à un ancien arrêté des représentans du peuple, qui leur enjoignoit de donner des états de leurs biens.

Il paroît enfin, que le gouvernement hollandais est déterminé de mettre de bonne foi, à exécution, le traité d'alliance qui unit les deux républiques, en reconnoissant la liberté de l'Escaut. Deux bâtimens marchands danois viennent d'entrer à Anvers, & leur passage devant l'Escaut n'a été marqué par aucune difficulté. L'on apprend aussi, que d'autres navires neutres en assez grand nombre sont en chargement dans le Nord pour se rendre à Anvers.

F R A N C E.

De Paris, le 23 floréal.

On mande de Toulon que les vaisseaux anglais viennent avec audace se montrer sur les côtes. On espère qu'on réunira bientôt des forces suffisantes pour punir leurs insultes.

Le directoire, dans la proclamation par laquelle il a appris aux citoyens la découverte de la conspiration jacobine, recommande au peuple d'être calme. Il a été parfaitement obéi, mais peut-être ce calme qu'il recommandoit n'étoit il pas tout-à-fait celui qui s'est manifesté, celui que l'on pouvoit désirer; car il paroisoit tenir beaucoup plus à l'indifférence qu'à la confiance. Cette disposition générale mérite d'être observée par le gouvernement, & peut donner lieu à des réflexions aussi utiles qu'urgentes sur les moyens de ressusciter l'esprit public, sans lequel, quoiqu'on fasse, on n'aura pas de république.

Rien ne transpire encore des découvertes qu'a faites le gouvernement sur le plan & l'objet de la conspiration. On sait seulement qu'un assez grand nombre de personnes ont été arrêtées; mais les détails qu'on publie n'ont encore aucune authenticité.

On prétend qu'on a trouvé chez Babeuf deux proclamations tout imprimées & en très-grand nombre: l'une étoit destinée à exciter le peuple à se réunir à l'insurrection, l'autre paroisoit ne devoir être répandue qu'après les meurtres, car elle commençoit ainsi: *Les tyrans ne sont plus.*

On assure encore qu'il y avoit déjà à Paris & qu'il y arrivoit tous les jours des patriotes du Midi, dont le nombre devoit se monter à 3 ou 4 mille & former le corps d'armée principal sur lequel comptoient les conjurés. On ne dit pas d'où ils espéroient tirer leur artillerie, &

comment ils pourroient attaquer de vive force le palais de Luxembourg, défendu par de bons soldats & du canon.

Les esprits impatiens s'étonnent que le gouvernement n'ait pas révélé au public tout ce qu'il a découvert. Mais ce n'est pas le moyen de découvrir ce qu'on ignore encore que de publier ce qu'on sait déjà.

Quelques journalistes ont rappelé une phrase de Drouet, qui mérite en effet d'être conservée: *On nous appelle brigands, disoit-il un jour à la tribune de l'Assemblée nationale; Eh bien, soyons brigands.* Il a fait ce qu'il disoit. L'auteur de la *Sentinelle* s'attendrit sur ce que la gloire de ce patriote va être ternie. Voilà une noble pitié. Il n'y a rien de si plaisant (si quelque chose aujourd'hui peut l'être) que de voir le tourment que se donnent certains petits factieux pour rejeter les crimes de leurs alliés naturels sur ceux de leurs adversaires qui n'en veulent point commettre. Je lis dans un journal de ce matin, cette phrase: *On attend maintenant le tour de souplesse de Louvet pour connoître jusqu'à quel point cette conspiration étoit royaliste.* Je lis dans la *Sentinelle* de ce matin cette autre phrase: *Je n'en suis pas moins persuadé que le démocrate Babeuf n'est qu'un royaliste déguisé;* ce qui n'empêchera pas qu'on ne puisse croire Babeuf un républicain comme bien d'autres. Ces questions peuvent amuser les curieux; mais ce qui importe à la justice, au bon ordre, à la sûreté publique, c'est que républicains ou royalistes, Drouet, Babeuf & leurs complices soient livrés au glaive de la loi, s'ils ont tenté de renverser le gouvernement, d'égorger des citoyens, & de livrer Paris au pillage & à l'anarchie.

On parle de réarmer la garde nationale de Paris. Quand les esprits un peu calmés reviendront aux notions saines & évidentes d'un gouvernement libre, on verra que la sûreté de ce gouvernement ne peut trouver de garantie que dans l'estime, l'affection & la confiance de tous les citoyens intéressés à maintenir l'ordre & la paix.

En annonçant, dans la feuille du 2, l'arrestation de plusieurs des conspirateurs, nous y avons compris, sur le bruit public, Chales & Antonelle; & c'est un faux avis. Vadier, que nous avons dit s'être échappé, avoit quitté Paris quelques jours auparavant, conformément à un ordre du directoire. On a arrêté le premier jour un *Buonarotti*, italien sans doute. On remarquera combien d'aventuriers de cette nation ont joué des rôles actifs dans les grands mouvemens de notre révolution.

Les gazettes de Milan commencent à convenir que les troupes républicaines ont remporté quelques avantages sur les armées combinées d'Autriche & de Sardaigne; mais elles ajoutent que le général Beaulieu a encore 40 mille hommes sous ses ordres, y compris 7 mille hommes de cavalerie, qui vont être joints incessamment par le contingent de Naples qu'on évalue à plus de 15 mille hommes effectifs.

Une réunion plus certaine que celle de l'armée napolitaine avec celle d'Autriche est celle de l'armée française des Alpes, commandée par le général Kellerman, avec celle du général Buonaparte. Comme le comte de Revel a été envoyé de Turin à Paris pour traiter de la paix avec le gouvernement français, il n'est pas possible que

L'armée sarde prene aucune part, pendant ces négociations, aux opérations guerrières du baron de Beaulieu; ainsi il est hors de doute que les Français marchent actuellement vers Pavie & Milan.

On mande de Vienne que l'impératrice de Russie a remis au duc de Polignac, qui vient d'arriver de Pétersbourg, une somme de cent mille ducats, pour être distribués entre ceux des officiers français qui voudront prendre du service dans l'armée russe qui se trouve en Crimée.

SUR LES PRÊTRES.

Je viens de lire la résolution sur les prêtres nommés réfractaires; je voudrais faire entendre quelques-unes des réclamations que dicent la raison & la pitié; mais dans le moment où j'écris, qui sait si déjà la plus funeste des résolutions n'est pas devenue une loi? qui sait si un décret d'urgence n'a pas voué aux horreurs de l'exil ou de la captivité des milliers de malheureux? Il y a toujours de l'urgence pour un acte de rigueur. Une loi est annoncée, elle contient des propositions qui affligent, qui révoltent; on voudroit réclamer; on cherche ce genre de raisons qui peuvent désarmer l'injustice; vains efforts; la loi est déjà rendue! La loi va plus vite que les sages réclamations du sentiment; elle cède tout à la passion & ne veut rien céder à l'humanité. Entends-tu dire à des hommes transportés de fureur, poursuivis des fanatiques. Ah! le fanatisme est plus ardent dans celui qui persécute, que dans celui qui est persécuté. Eh! quel autre mobile que le fanatisme pourroit gouverner tant de cruautés dont l'ame la plus stérile ne peut souffrir le détail? La cruauté ne va point sans délire. Quoi! des hommes humains, des législateurs oseront dire à des vieillards octogénaires: entrez dans les cachots, avant d'entrer dans le tombeau; vivez, sans voir à peine conseil qui vous ranime; vivez, séparés de la main amie & compatissante qui soulageoit vos infirmités; expirez lentement dans les fers qu'on destine aux plus vils coupables.

Ah! du moins venez leur apprendre leurs crimes; dites-leur que vous les punissez de n'avoir pas prêté un serment, l'acte le plus illusoire, s'il n'est pas le plus libre; dites-leur qu'après les avoir placés dans l'alternative de sacrifier ou leurs biens, ou leurs opinions, ou leur conscience peut être, vous les punissez d'avoir été fideles à celle-ci; que vous les punissez d'avoir rejeté une constitution ecclésiastique qui n'existe plus, que vous avez jugé vous même dangereuse, impolitique & qu'on seroit coupable de suivre aujourd'hui.

Dès qu'on a prononcé le nom de prêtres, dès qu'on y a ajouté cette qualification de réfractaires, la plus vague & la plus absurde des qualifications, il semble qu'il ne soit plus permis de voir en eux des hommes. Les loix de Robespierre, aujourd'hui si atroces pour nous, n'ont rien qui paroisse trop atroce, dès qu'il s'agit de prêtres. Cette assemblée constituante, dont on détruit toutes les loix, dont on blâme tous les principes, on ne veut la suivre, la reconnoître, que dans ce qu'elle a fait contre les prêtres; on lui fait cet outrage de ne laisser subsister d'elle qu'une erreur qui la déshonore. Il faut tout étendre, tout aggraver, former des veines nouvelles, inventer des tourmens nouveaux; il faut revenir sur ce qui est échappé à la clémence de Robespierre. Oui, tel est le sort du fana-

tisme persécutant, il ne peut plus que croître en cruauté. La première de nos assemblées fut sectaire, lorsqu'elle croyoit être philosophe; elle créa le schisme, n'accorda que des alimens aux prêtres non-assermentés. La seconde assemblée les en priva; elle ordonna leur déportation. La troisième assemblée fit exécuter cette mesure; l'étendit à de nouveaux individus, arma toutes les administrations du glaive de l'arbitraire, ordonna la déportation de ceux des prêtres que six individus dénonceroient.... Et aujourd'hui une assemblée constitutionnelle confirme toutes ces cruautés que la constitution réprouve, les trouve insuffisantes, & décrète d'urgence la réclusion des vieillards que des départemens n'ont pas jugés nuisibles à la tranquillité publique. Triste prophétie à former! Elle ne s'arrêtera pas, cette persécution; chaque jour elle s'irritera d'une résistance nouvelle, ou de ses propres fureurs; ce qu'elle décrète sur les prêtres, elle l'étendra sur leurs sectaires; & chaque jour plus animée contre la religion naissante, elle lui rendra ce qui fit son antique fondement, le sang des martyrs. La révolution aura trouvé la religion ruinée au fond des cœurs par l'indifférence & le raisonnement; elle l'aura ranimée par l'emportement & l'intolérance, qui ne raisonnent jamais. Il y a quelques années qu'on pouvoit prédire que la fin du siècle seroit en France celle des superstitions du catholicisme. Que la persécution continue contre quelques-uns de ses ministres, & la révolution aura repris dans quelques années de troubles & de fureurs ce qu'elle avoit perdu dans cinquante années consacrées à la raison & à la philosophie.

Entends-tu dire qu'il faut un remède puissant contre un mal qui s'est aggravé. On me montre la Vendée fumante encore du sang de tant de victimes, & à peine pacifiée; on me montre tant de départemens qui nous offrent dans un affreux détail les horreurs de la guerre civile, & les troubles récents qui viennent de s'élever auprès de l'Indre & de l'Allier. Le fanatisme seul a, dit-on, causé ces troubles: eh bien! vous le voyez, quatre années de meures arbitraires, tyranniques; tant de loix de déportation & de réclusion contre les prêtres; tout ce qu'ordonna contre eux la convention; tout ce que firent exécuter les proconsuls, tant de massacres où ils périrent; tout cela n'a fait que vous les rendre chaque jour plus redoutables. Vous les faites faire d'une maison hospitalière qui les reçoit; ils vont s'enfoncer dans les bois, dans les cavernes; & la pitié qui vient les y visiter, qui vient leur apporter quelque aliment, reçoit d'eux l'aliment d'une foi vive, exaltée comme ceux qui la prêchent, sombre comme les lieux où elle s'annonce. Je vous le dis, malgré vos loix, ces hommes resteront dans les cavernes; imposteurs ou fanatiques, n'importe; une caverne est un temple pour eux. L'échafaud les attend; eh bien, depuis quatre ans ils le voient chaque jour; ils savent, en y montant, quel empire ils exercent sur ceux qui les contemplant: il n'est plus en votre pouvoir de les effrayer de la mort, vous la leur avez montrée trop souvent; ils se sont habitués à la voir sans émotion, à la rendre belle à leurs propres yeux. Ces vieillards, que vous voulez enfermer dans des tombeaux anticipés, parviendrez vous jamais à les rendre étrangers aux secours de l'humanité? La pitié, la foi, le fanatisme même perceront les murs de leur prison; en passant devant cette prison, chaque jour l'homme simple versera des larmes, & le philosophe en versera aussi. Déjà l'on vous propose & bientôt vous

adopterez des loix de mort contre ceux qui leur donnent un asyle ou même des secours; c'est alors que vous aurez servi au triomphe du fanatisme. Cette passion semble & terrible dans les effets, se nourrit aussi des sentimens généreux. La pitié, qui soulage un homme accablé de tourmens, fait bientôt place à la pitié qui le veage sur ses ennemis. Vous qui persécutez les prêtres, ne croyez-vous pas venger aussi les victimes qu'ils ont faites?

Signé, LACRETELLE, le jeuz.

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen CRASSOUS.

Séance du 23 floréal.

Après s'être occupé de quelques affaires particulières, le conseil discutait le projet de résolution sur les changemens à faire au code hypothécaire, quand on a introduit un message d'état envoyé par le directoire exécutif. Le conseil témoigne une vive impatience d'entendre la lecture des messages qu'il a apportés; le président annonce qu'ils sont relatifs à la conspiration, & qu'il y est par conséquent question du député Drouet; il rappelle en même-tems l'article de la constitution, qui veut que ces sortes de discussions n'aient lieu qu'en comité général, & engage le conseil à manifester sa volonté.

Divers membres demande qu'il se forme sur-le-champ en comité général. Lahaye s'y oppose; il représente que l'article de la constitution ne parle que des discussions, & il pense que la lecture des messages peut se faire publiquement.

Divers membres retiennent la parole.

Le président dit que l'impatience du conseil l'a voit porté à ne prendre des messages qu'une lecture très rapide; il vient de reconnaître qu'il n'y en a qu'un où il soit parlé de Drouet; l'autre n'est relatif qu'à la conspiration en général.

Le conseil décide que ce dernier sera lu publiquement. Un des secrétaires fait cette lecture.

Le directoire annonce dans ce message qu'on n'a pas pu encore prendre connaissance de tous les papiers trouvés chez Babeuf, l'un des chefs des conjurés; mais ceux qui ont été lus suffisent pour faire connoître quel étoit l'horrible plan de cette bande de scélérats.

Un comité de révolte étoit formé sous le nom de comité insurrecteur de salut public; les conspirateurs devoient s'emparer des portes de Paris, de la trésorerie, de la monnaie, & de tous les magasins publics & particuliers où se trouvoient des provisions de bouche ou des munitions de guerre. On devoit ensuite proclamer le code anarchique de 1793, & c'eût été là le signal de l'égorge ment du directoire exécutif & du corps législatif.

On a trouvé divers autres cris de mort dans cet acte épouvantable: Mort aux autorités qui donneroient quelque ordre: mort à quiconque opposeroit quelque résistance: mort aux étrangers de toutes les nations. On eût massacré ensuite les proscrits; on a trouvé les listes de ces proscrits toutes dressées, ainsi que celles des maisons qu'on vouloit livrer au pillage.

Des placards étoient préparés; on les a trouvés aussi déjà imprimés; l'un porte ces mots en gros caractères: *Constitution de 1793, liberté, égalité, bonheur commun.* Sur l'autre on lit: *Ceux qui usurpent la souveraineté doivent être mis à mort par les hommes libres.* Un autre enfin contenoit un appel aux patriotes persécutés & réfugiés & aux militaires destitués qu'on excitoit au meurtre en leur promettant de les réintégrer dans leurs grades.

Le tocsin eût sonné; des noyaux devoient partir de toutes les sections; les guidons étoient faits; on y avoit inscrit *constitution de 1793*: ces noyaux devoient se grossir des femmes, des enfans qui s'y seroient joints & marcher sous la conduite des chefs des conjurés, qui s'étoient partagé les sections. Ils se flattoient, enfin, que bientôt la terreur feroit tout plier sous leur joug.

Pour donner à ces mouvemens quelque apparence d'une autorité légale, une convention devoit être formée: on a trouvé écrits les noms de ceux qu'on eût appelés à la composer, & parmi ces noms est celui de Babeuf.

On eût fait reconstruire la salle des jacobins aux frais et par la main de ceux qui l'avoient détruite, est-il dit dans le plan.

Restoient les armées; les conjurés n'avoient pas omis de songer aux moyens de les tromper. Des femmes & des hommes déguisés, sous prétexte de leur porter des couronnes civiques, se seroient introduits dans les camps: des distributions de vin & d'argent eussent été faites; des prostituées leur eussent été envoyées, & au milieu de l'ivresse & de la débauche on leur eût distribué des libelles infâmes: ces derniers ainsi que d'autres, remplis de calomnies atroces contre le gouvernement, ont été trouvés chez Babeuf qui les a reconnus & avoués. On y a enfin trouvé une note qui prouve la profonde perversité de ces conspirateurs: ils y divisent l'armée en deux classes, la première composée de lâches qu'ils espéroient séduire en leur promettant le retour dans leurs foyers, la seconde de scélérats qu'ils comptoient mener par l'appât du butin.

Le directoire termine en annonçant que déjà quinze chefs sont arrêtés; qu'il tient tous les fils de ce complot, & que les bons citoyens peuvent être tranquilles.

Le conseil a ordonné l'impression de ce message, & s'est formé en comité général pour entendre la lecture de celui concernant le scellé apposé sur les papiers de Drouet.

Instructions élémentaires sur la Morale. Ouvrage qui a été jugé propre à l'instruction publique par le jury des livres élémentaires & le corps législatif, & qui a obtenu une récompense nationale par la loi du 12 germinal, an IV, avec cette épigraphe:

Quid Leges sine Moribus vanæ proficiunt?

par le citoyen Bulard. Un vol. in-18. Prix, 100 l. & 125 l. franc de port. A Paris, chez Caillot, libraire, rue du Cimetière-André, n°. 6.

Le plan de cet ouvrage, dit-on dans le rapport fait aux anciens, est bien conçu. La diction en est simple, à la portée des enfans.